

**MEMENTO
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS**

**DEPARTEMENT DE
MAINE ET LOIRE**

Préambule :

Ce mémento est un avenant au mémento d'organisation des compétitions de la Ligue des pays de la Loire. C'est donc la version régionale qui sert de référence pour tous les tournois. Seuls les tournois pour les catégories R, D et P sont concernés par cet avenant.

Article 1 :

Pour les tournois dans le département, ayant des catégories de jeu communes, autorisés par la Ligue ou le département:

- Quantité maxi : 2 sur une même date.
- Distance entre ces tournois :
 - o Tournoi contenant la catégorie R : **supérieure ou égale à 50 km.**
 - o Tournoi contenant les catégories D et P : **supérieure ou égale à 30 km.**

Article 2 :

Tournois dans les départements limitrophes : pas de contrainte de distance ni de quantité.

Article 3 :

Pour les tournois R à P, la date minimum pour faire la demande d'autorisation sur poona est de 60 jours.

Article 4 :

Dans tous les cas de conflit, la « commission départementale Tournois CDT » sera consultée et prendra une décision qui sera sans appel.

Recommandations :

- Il est indispensable que le libellé du tournoi débute par « PL.49 + catégories de jeu » afin de pouvoir discerner très rapidement si la demande est du ressort du département ou de la Ligue.
- Indiquer sur le règlement particulier du tournoi, les catégories d'âge autorisées à jouer. Ceci permet d'éviter tous conflits avec les catégories jeunes et vétérans inscrites sur les tournois seniors depuis la suppression des surclassements médicaux.

Exemples :

Article 1 :

La ligue autorise un tournoi national N, R, D, P à Angers, le Comité autorisera un tournoi R, D, P dans un club se situant à au moins 50 km ou D, P dans un club se situant à au moins 30 km d'Angers.

Le Comité pourra autoriser 2 tournois D, P le même WE si les 2 clubs sont distants d'au moins 30 km.

Article 3 :

Les tournois autorisés par la ligue ont l'obligation de faire la demande d'autorisation au minimum 90 jours avant la compétition. Pour les tournois du ressort du comité, les 60 jours permettent de visualiser si le tournoi du club sera en concurrence avec un tournoi Ligue. Il n'y a aucun problème pour les clubs à faire la demande avant les 90 jours.

Autres :

Il n'y a pas de conflit d'autorisation entre un tournoi ouvert spécifiquement aux catégories « jeunes » et un tournoi « seniors » sur lequel peuvent venir des minimes ou des cadets.